

Réunion extraordinaire
du 26 juin 1984

Le vingt six juin 1984 mil neuf cent quatre
vingt quatre à 21 heures, le Conseil municipal,
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances sous la présidence de Mr. Chivaud, maire

Date de convocation: 20 juin 1984.

Présents: M^{rs} Olivaud, Gouedo Joseph, Viollet, Boderon, Clary, Bourreau, Bernault, Philippeau, Gouiveau, e'bagne.

absent: néant.

Secrétaire M^r Clary Francis

Syndicat Intercommunal de voirie de C'oultron La Roche Foucauld:

Retrait de la commune de Chazelles du syndicat dès janvier 1985 et adhésion au syndicat de la commune des fins.

M^{onsieur} le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical Intercommunal de voirie de C'oultron La Rochefoucauld invitant les communes à se prononcer sur ces demandes après délibération du Conseil Municipal.

À la question de M^{onsieur} Gouiveau sur les raisons du retrait de la commune de Chazelles du syndicat, M^{onsieur} e'bagne répond que cette commune a tout le matériel nécessaire pour l'entretien de sa voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Voie communale

Lecture par M^{onsieur} le Maire d'une lettre des services de l'équipement de la Rochefoucauld s'informant du programme de marquage horizontal sur chaussées de la commune de Combrès pour l'année 1984. Aucun besoin de marquage ne se découvre à Combrès. Cependant, à cette occasion, plusieurs membres du Conseil Municipal proposent la mise en place d'un panneau - Cédez le passage - au hameau de Cloz Bernard, à l'intersection de la voie communale n° 121 la place Lafonds et de la D41 Combrès Rouillac. Toutefois, un problème se posera quant à l'implantation du panneau. Le Conseil Municipal demande à M^{onsieur} le Maire de se renseigner sur les prix des panneaux auprès des services compétents avant de prendre une décision.

- Services Fiscaux.

M. Bournein le Maire donne lecture d'une circulaire émanant de la direction des services fiscaux invitant les communes à se prononcer sur la modification des abattements afférant aux impôts locaux.

Se prononcent pour une diminution des abattements: M. Bournein Gouédo

pour une augmentation des abattements: M. Bournein Boivreau

contre toute modification: M. Joseph, Viollet, Gouriveau, Etllary, Magné, Chivaud, Philippeau. Ils se prononcent pas: M. Darmault et Boudieron qui demandent des éclaircissements sur les conséquences de cette modification.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'abattements pour l'année 1985.

fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.













